

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R482 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS

Réf de l'action : ECF B011.PR indice 6 du 21/02/2025

Objectif professionnel

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantier dans 1 catégorie parmi A, B1 ou G demandées conformément à la recommandation R482.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La formation Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®) recommandation R482 : conduite d'engins de chantier a un rôle essentiel dans la prévention des risques liés à la conduite d'engins de levage. Elle enseigne au conducteur les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Elle permet également de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate.
- La formation ouvre sur des métiers tels que : sans objet.
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant conduire des engins de chantier correspondant à une des catégories A, B1 ou G de la recommandation R482,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Lorsqu'un véhicule nécessite la détention d'une catégorie de permis de conduire pour circuler sur la voie publique, tout conducteur doit être titulaire de ce permis pour circuler sur voie privée (extrait de l'article R.221-1 du Code de la route),
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,

AVERTISSEMENT

- Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis dans la Recommandation R482.
- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- La certification a une durée de validité de 10 ans. Le renouvellement se fait par le passage à nouveau de l'épreuve certificative CACES®.

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R482 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

PROGRAMME / CONTENU

Catégorie A : Engins compacts

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un engin de chantier compact.
2. Maîtriser les règles de circulation applicables aux engins de chantier compacts.
3. Circuler à vide et en charge et réaliser les manœuvres en sécurité.
4. Réaliser des travaux de base conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité.
5. Circuler et réaliser les travaux de base au moyen d'une télécommande, conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité (optionnel).
6. Charger et décharger un engin compact sur un porte-engins en sécurité.
7. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien journalier de l'engin compact en sécurité et rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Catégorie BI : Engins d'extraction à déplacement séquentiel

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un engin d'extraction à déplacement séquentiel.
2. Maîtriser les règles de circulation applicables aux engins d'extraction à déplacement séquentiel.
3. Circuler à vide et en charge et réaliser les manœuvres en sécurité.
4. Réaliser des travaux de base conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité.
5. Réaliser une opération de levage (prise et dépose d'une charge au sol) en sécurité.
6. Circuler et réaliser les travaux de base conformément au mode opératoire prescrit et en sécurité, au moyen d'une télécommande (optionnel).
7. Charger et décharger un engin d'extraction sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
8. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien journalier de l'engin d'extraction en sécurité et rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R482 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS

Catégorie G : Conduite hors production des engins

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un engin de chantier, hors production.
2. Réaliser les opérations de conduite d'un engin de chantier hors production, en respectant les règles de sécurité.
3. Charger et décharger un engin de chantier sur un porte-engins en sécurité.
4. Circuler en sécurité, au moyen d'une télécommande (optionnel).
5. Réaliser les opérations de fin de poste en sécurité et rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

MOYENS HUMAINS

- Enseignant(s) qualifié(s) ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R482 Engins de chantier,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Matériel : Utilisation d'engins de chantiers représentatifs de des catégories de CACES® choisies (A, B1 ou G),
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R482 des catégories concernées.
- Equipements de protection individuelle conformes à la réglementation : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation en cours de formation :
 - En cours et/ou en fin de formation,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Modalités d'évaluation de l'épreuve certificative CACES® :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique de l'engin de chantier conforme à la R482.

CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R482 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS

SANCTION VISÉE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) recommandation R482 : Formation initiale en conduite des engins de chantier ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : Cat A : 7040 ; Cat B1 : 7041 Cat G : 7023, selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE (INRS).
- Date de décision d'enregistrement : 31/01/2025.
- Date de fin d'échéance : 31/01/2030.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7040/> (ou code RS correspondant à la catégorie).
- Organisme agréé Cf. site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée minimale : 21 heures

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.